# La justice ouvre une enquête sur les prêches antisémites de l'imam de Toulouse

25/09/2018 à 12h56

> *#Communiqué*
> *L'UEJF dépose plainte contre Mohamed Tatai, imam de #Toulouse, pour incitation à la haine raciale. Dans une vidéo datant de 2017 il appelle à l'élimination du peuple juif.https://t.co/eZvUw4VotG pic.twitter.com/TiU2TgsAVR*
>
> *— UEJF (@uejf) June 28, 2018*

Trois mois après le signalement par la préfecture de Haute-Garonne de faits susceptibles de constituer "une incitation à la haine" après un prêche d'un imam de Toulouse, Mohamed Tataï, la justice va finalement enquêter. Dans un communiqué, le nouveau procureur de la République de Toulouse, Dominique Alzeari, a fait savoir qu'il ouvrait une information judiciaire.

(…) "Après avoir fait vérifier, dans ce cadre, le contenu et les modalités de la diffusion du prêche, le procureur de la République de Toulouse a requis le 20 septembre 2018 l'ouverture d'une information judiciaire contre Mohamed Tataï et tous autres des chefs : d'une part, de provocation publique, par parole, à la haine ou à la violence en raison de l'origine, de l'ethnie, la nation, la race ou la religion; d'autre part, de provocation publique, au moyen de communication au public par voie électronique, à la haine ou à la violence en raison de l'origine, de l'ethnie, la nation, la race ou la religion." Deux magistrats ont été saisis dans le cadre de cette instruction.

Dans un entretien accordé à *La Dépêche du Midi*, Mohamed Tataï dénonce un montage grossier et des propos qui ne visaient “ni le judaïsme ni le peuple juif”, prononcés dans le cadre du commentaire d’un “hadith” (propos rapportés du prophète), “sortis de leur contexte et détournés de leur sens”. L’imam expliquait que son prêche faisait référence à un texte religieux sur la fin des temps, que provoquerait une guerre entre juifs et musulmans “et qu’il fallait tout faire pour ne pas en arriver là”.

www.ladepeche.fr